



LA GAZETTE DE CHAMPEAUX



Novembre 2024

N°33
page 1

SOMMAIRE

Edito	page 3
Délibérations du Conseil Municipal	page 4
Comité de pilotage "aménagement du bourg"	page 5
L'université inter-âge d'Avranches nous visite	page 6
Colis de fin d'année pour les âinés	page 6
Atelier "Bûches de Noël"	page 6
Atelier "Peintures, Décorations des vitres de la Mairie"	page 7
AFM Téléthon: Tombola et Atelier de maquillage	page 7
Comité des Fêtes : "Festiv'Automne"	page 7
Retour sur le concert au profit de l'AFM Téléthon	page 8
Retour sur la cérémonie du 11 novembre 2024	page 8

ÉDITO



Bonjour à toutes et tous,

Cette petite gazette pour vous saluer, en passant.

Le dernier conseil municipal, rapide, ne comportait pas de nombreux sujets. Cependant le calendrier municipal lui est bien rempli : Comité de pilotage "aménagement du bourg", Comité du SMAAG (l'assainissement), du SMPGA (l'eau potable), travail sur les mobilités...

N'oubliez pas les nombreux rendez-vous de fin d'année sur la Commune pour se rencontrer et préparer les fêtes...

Je vous souhaite à toutes et tous un bel automne.

VOTRE MAIRIE



02 33 61 90 38

Du **lundi** au **vendredi** de **8h30 à 12h30**
et de **14h à 17h**



Mairie de Champeaux Manche



www.champeaux50.com



secretariat@champeaux50.fr

Accueil du public :

Mardi, 14h à 17h
Mercredi, 10h à 12h
Jeudi, 17h à 19h
1er et 3è samedis, 10h à 12h

La prise de rendez-vous avec un élu est possible en dehors de ces horaires

DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

Voici une version synthétique des délibérations, le contenu exhaustif est disponible sur le site de la Mairie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, Mme LETELLIER Sophie, Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Absents : M. GODEFROY Cédric, Mme GIARD Claudine.

Absente excusée : Mme BOUCHAUD Annabelle.

Pouvoir : Mme BOUCHAUD donne procuration à M. LEGATHE.

M. PORTAIS Serge est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

1) PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE DE JULLOUVILLE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024.

Madame le Maire expose la facture de l'école primaire publique de Jullouville concernant les frais de scolarité des enfants Champelais sur l'année scolaire 2023-2024.

Le montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement est fixé à 1 500 € pour un enfant en maternelle et 1 000 € pour un enfant en cours élémentaire.

La commune de Champeaux a 6 enfants scolarisés en élémentaire (3 en CP, 2 en CE et 1 en CM), ce qui représente un montant total de 6 000€.

L'avis de facture présenté par la Commune de Jullouville s'élève à 7 500 €, facturant les 3 enfants scolarisés en cours préparatoire au tarif des élèves de maternelle, à savoir 1 500 €/par enfant.

Madame le Maire propose de facturer au regard des niveaux de classe annoncés sur l'avis de facture et de régler la somme totale de 6 000 €, correspondant à 6 enfants scolarisés en élémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le règlement de 6000 € à l'école primaire publique de Jullouville pour les frais de scolarité de 6 enfants Champelais scolarisés en école élémentaire sur l'année scolaire 2023-2024.

2) DÉCISION MODIFICATIVE - PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES.

Madame le Maire expose la demande du Trésor Public de prévoir une ligne budgétaire pour provisionner des « créances douteuses ».

Elle rappelle que les créances douteuses sont des sommes dues, juridiquement établies, mais qui présentent un problème de recouvrement (suite par exemple à un décès, un déménagement...). Ces créances risquent de ne pas être recouvrées dans un délai raisonnable et les collectivités ont l'obligation de prévoir une réserve pour couvrir ces sommes.

Une délibération est donc nécessaire pour :

-Prendre 225 € au Chapitre 11, article 60612 (énergie et électricité), sachant que l'enveloppe de cette ligne permet sans difficulté de fournir la somme.

-Créer une ligne au Chapitre 68, article 6817, et la créditer de 225 €, correspondant à 15% des créances impayées en 2022 et les années antérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité la décision modificative qui bascule 225 € du chapitre 11, article 60612, au Chapitre 68, article 6817 afin de pouvoir mandater les créances douteuses.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3) ÉLIGIBILITÉ AUX DROITS DU CIMETIÈRE

Madame le Maire explique que dans le règlement actuel du cimetière, il existe un problème d'interprétation d'un terme utilisé pour de nombreux lecteurs.

Dans le point 2.1 sur le droit à l'inhumation, il est dit que la sépulture dans le cimetière communal est due, entre autres, aux personnes « domiciliées » sur le territoire de la commune.

Régulièrement, des demandes de sépulture en mairie se posent pour des administrés qui possèdent des résidences secondaires ou des terrains sur Champeaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à la majorité de laisser le règlement du cimetière en l'état, en précisant qu'est considéré comme domicilié, au sens juridique, l'administré habitant en résidence principale sur la commune de Champeaux

3 Pour/1 Abstention (Mme LETELLIER)/ 2 Contre (M. LEGATHE, Mme BOUCHAUD)

COMITÉ DE PILOTAGE "AMÉNAGEMENT DU BOURG"



Elus, bureau d'étude et citoyens, se sont à nouveau réunis le 14 novembre pour étudier les propositions du bureau d'étude et affiner le projet. La question débattue était : par quoi commencer ? (la priorisation). La prochaine réunion (5 décembre) réunira le comité de pilotage (citoyens tirés au sort et conseil municipal) et les financeurs (Conseil Départemental, DDTM - Etat, Granville Terre et Mer - Intercommunalité).



L'UNIVERSITE INTER-AGE D'AVRANCHES

NOUS VISITE



L'UIA d'Avranches (Université Inter-Age) et son cercle de généalogiste se penchent sur nos archives.

En effet, la Commune de Champeaux a conservé ses registres paroissiaux depuis la fin du XVIème s. et ceux-ci constituent un patrimoine précieux. Numérisés auprès des services des Archives Départementales de St Lô, les textes sont néanmoins difficiles à déchiffrer.

Pour faciliter les recherches des familles, des passionnés relèvent dans les documents les informations essentielles : noms, dates, actes (baptême, mariage, inhumation) afin de reconstituer plus facilement le fil des ascendants. Ils seront un petite dizaine, armés de patience, à consulter ces registres à partir du mois de décembre et ce, toutes les semaines pendant un an.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

COLIS DE FIN D'ANNÉE POUR LES AINÉS



Le C.C.A.S propose cette année un cadeau pour nos aînés de plus de 70 ans. Vous pourrez venir chercher le colis dès le samedi 14 décembre et jusqu'au 20 décembre 2024, au secrétariat de la Mairie.

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir sur cette période, merci de vous signaler au secrétariat.

ATELIER "BUCHES DE NOËL"

L'atelier "Bûches de Noël" : le samedi 14 décembre 2024 à partir de 14h, dans les gîtes communaux en face de la Mairie. Atelier ouvert aux enfants à partir de 5 ans. N'oubliez pas de vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie !



ATELIER “PEINTURES, DÉCORATIONS DES VITRES DE LA MAIRIE”

Peinture sur vitres : le samedi 23 novembre 2024 de 14h à 16h, dans la salle de convivialité. Il a pour objectif la décoration des vitres de la Mairie, et est ouvert aux enfants à partir de 3 ans. Les enfants de moins de 8 ans devront être accompagnés par un adulte.



AFM TÉLÉTHON: TOMBOLA ET ATELIER DE MAQUILLAGE

AFMTELETHON2024

TOMBOLA

30 Novembre 2024
CHAMPEAUX
à partir de 9h30

TERRASSE
DU
CAFÉ DU
PAYS

1 ticket = 2€
5 tickets achetés
= 1 ticket offert

100%
GAGNANT!

MAQUILLAGE
ENFANTS
de 10h30 à 12h

AU PROFIT DU TELETHON

COMITÉ DES FÊTES : “FESTIV’AUTOMNE”



Marché d'art, artisanat d'art et métiers de bouche

Samedi 30 novembre 2024 à partir de 10h00 au centre du bourg

A noter que la rue sera barrée entre le carrefour D21 - D221 et le carrefour entre D21 - route de Bonneville, les carrefours restant libres de passage.

RETOUR SUR LE CONCERT AU PROFIT DE L'AFM TÉLÉTHON

Le 2 novembre 2024, un grand nombre de personnes est venu assister au concert en faveur de l'AFM Téléthon. Le public a été ravi de la prestation et a fait preuve d'une grande générosité. Un grand merci pour l'association.



De gauche à droite: guitariste F.Legathe, chanteuse C.Gégout, organisatrice M.N. Damas.

RETOUR SUR LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2024



Cette année encore, la mémoire des disparus au cours des combats a été commémorée. Elle fut présidée par madame Le Maire Sophie Julien-Farcis et par le Président des Anciens Combattants Pierre Ségouin, mais aussi en présence des porte-drapeaux, des représentants des différentes institutions et ne nombreux champelais.